

cause les bébés victimes de la thalidomide en sont des exemples. Des poursuites ont été intentées en leur nom pour les torts qu'ils avaient subis alors qu'ils étaient des fœtus, du fait que des fabricants de produits pharmaceutiques ou des médecins avaient fait preuve de négligence en prescrivant des médicaments. Les tribunaux ont soutenu le droit de poursuite des fœtus.

Tout cela me paraît raisonnable. Ces principes sont reconnus par la loi depuis de nombreuses années. On nous demande aujourd'hui de renoncer à ces droits, de rejeter cette protection. J'ai beaucoup de respect pour ceux qui présentent des arguments en faveur des mesures à l'étude. J'y ai longuement réfléchi, mais en toute déférence, je ne peux pas accepter ces raisons car, d'après moi, l'État a le devoir de protéger les innocents.

D'après certains, les parents doivent être libres d'agir à leur guise, eux seuls doivent décider, sans que l'État ne s'en mêle. Ma foi, monsieur l'Orateur, nous n'adoptons pas une attitude comparable quand un père est coupable de refus d'entretien, quand une mère ou un père maltraite un enfant mineur, ou quand il s'agit d'instruction. L'État a décidé, sans consulter les parents, que les enfants doivent poursuivre leurs études jusqu'à 16 ans. L'instruction est gratuite et obligatoire et nous croyons qu'il y va de l'intérêt de l'enfant, sans égard aux préférences du père ou de la mère. L'État décide dans bien d'autres domaines encore, car il entend protéger les enfants contre tout tort possible, ou contre tout empiètement sur leurs droits humains dont pourraient se rendre coupable même leurs parents et leurs intimes.

Certains, qui favorisent un amendement plus libéral que celui que je propose, prétendent que la loi ne doit obliger personne à avoir des enfants dont on ne veut pas. On affirme que les familles devraient avoir le droit de limiter le nombre de leurs enfants. Peu nombreux parmi nous sont ceux qui diraient le contraire. Pour ma part, je souscris au principe selon lequel les familles devraient avoir le droit de limiter le nombre de leurs enfants. Je signale que le gouvernement a présenté un bill au Parlement actuel, le bill S-15, légalisant l'emploi et la vente de produits anticonceptionnels. Je donne mon plein appui à ce bill. Reconnaître aux parents le droit de décider du nombre de leurs enfants n'entre cependant pas en conflit avec le principe voulant que nous ne permettions jamais l'avortement, peu importe les circonstances.

[M. Allmand.]

• (5.30 p.m.)

Je maintiens que c'est avant sa naissance que nous devons décider si nous voulons de l'enfant. Une fois qu'il est au monde, nous n'avons plus le droit d'en disposer pour quelle que raison que ce soit. Ceux qui prétendent que nous en avons le droit m'étonnent. Un grand nombre de députés ont déclaré qu'il fallait protéger la vie humaine et même la vie des animaux. Or, ils déclarent maintenant que nous pouvons priver un enfant de la vie. Le bill omnibus relatif au Code criminel contient des amendements qui rendront plus difficiles, pour certains, de maltraiter les animaux. Ce sont d'excellents amendements. D'autre part, je maintiens que les maux dont se plaint une femme qui réclame l'avortement peuvent souvent être réparés par d'autres moyens. La société peut nous aider à réparer certains de ses maux.

Je pourrais dire bien des choses à ce sujet, mais nous devons limiter nos discours à 20 minutes. Puis-je terminer en disant que j'ai proposé cette motion d'amendement parce que j'étais membre du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social qui a travaillé dur pour présenter un rapport à ce sujet. J'ai pensé que c'était un excellent rapport. Je n'ai nullement présenté cette motion comme une motion de non-confiance à l'endroit du ministre. Au fait, j'ai pleinement confiance en lui. J'estime qu'il est un bon ministre qui a fait du bon travail en présentant ce bill omnibus. Et sur ce point seulement, je ne suis pas d'accord avec lui.

Mon seul regret, c'est que les créditistes peuvent utiliser mon amendement comme prétexte pour poursuivre leur obstruction systématique. Leur comportement à la Chambre est déplorable. C'est la première fois que je prends la parole dans ce débat. Je n'ai pas parlé à l'étape de la deuxième lecture ni sur aucune des autres motions d'amendement, car j'ai pensé que d'autres députés souhaiteraient prendre la parole. A mon avis, les créditistes, en poursuivant un débat futile, se montrent antidémocratiques. Je serai mal à l'aise s'ils appuient ma motion. Je me sens mal à l'aise à l'idée de leur donner l'occasion de parler davantage, car je désapprouve entièrement leur raison de l'appuyer. J'estime qu'ils agissent de la manière la plus antidémocratique et qu'ils honorent des lèvres seulement les principes de la démocratie. Après avoir parlé de ma motion, je reprendrai mon siège avec l'espoir d'obtenir l'appui des autres députés. En tout cas, j'espère qu'on votera le plus rapidement possible pour régler la question.